

le rapport d'activité

A- Les Ateliers de l'Écriture Citoyenne de la Constitution (ATECC°)

1^{er} ATECC : Présentation et discussion du projet

18 décembre 2011 au local de Lam Echaml

Le démarrage des ATECC eut lieu sous-forme d'une assemblée générale à laquelle Lam Echaml a convié les associations et les activistes de la société civile.

Au cours de cette AG, a été présenté le projet avec ses différentes phases afin de susciter les remarques des présents à propos de sa mise en œuvre.

Les centres de préoccupation des membres de Lam Echaml par rapport aux ATECC ont été de trois types :

1. La nécessité de maîtriser les courroies de transmission entre les ATECC et l'Assemblée Nationale Constituante afin d'assurer un impact significatif aux recommandations qui vont en émaner ;
2. Le rôle important que peut jouer la plate-forme open-data dans la diffusion des contenus de la constitution citoyenne à un public large. La recommandation d'une plate-forme multidimensionnelle (info, doc, vidéo, etc....) ne se réduisant pas à une simple insertion des articles de la constitution.
3. Les thématiques des différents ateliers doivent être précises tout en ayant comme support un comité de pilotage actif en vue de garantir la pertinence de chaque atelier.

La seconde partie de cette AG de Lam Echaml fut consacrée à l'identification des thématiques et à la formation des comités de pilotage.

Les ateliers thématiques retenus sont les suivants :

- 1^{er} ATECC : "Société civile et constitution : projets et débats " ;
- 2^{ème} ATECC: "les projets des partis politiques et la nouvelle constitution"
- 3^{ème} ATECC: "Université et constitution"
- 4^{ème} ATECC: "Ville, environnement et constitution"
- 5^{ème} ATECC: "Femme, égalité, parité et constitution"
- 6^{ème} ATECC: "liberté de la presse et information"
- 7^{ème} ATECC: "Autonomie de la justice et constitution"
- 8^{ème} ATECC: "Identité, culture et constitution"
- 9^{ème} ATECC: "les principes essentiels de la constitution"
- 10^{ème} ATECC: "Santé, sécurité alimentaire et constitution"

2^{ème} ATECC : "Société civile et nouvelle Constitution : projets et débats"

Le 17 février à la cité des sciences de Tunis

Le choix pour cet ATECC fut de faire connaître au public les projets de nouvelle constitution ayant pour auteur soit des organisations syndicales, soit des associations, soit des experts.

Nous avons donc invité monsieur Mustapha Filali membre de la constituante de 1959, le professeur de droit Constitutionnel S.Belaid, Messieurs Chafik Sarsar et Farhat Horchani représentants de la commission des experts de la “Haute instance pour la transition démocratique», Mme Iqbal Ben Moussa membre de la commission de rédaction du projet de l’Union Générale des Travailleurs Tunisiens, Jawhar Ben Mbarek coordinateur du réseau Doustourna Mme Hafidha Chekir pour les femmes démocrates et Monsieur Geoffrey Weichselbaum représentant de Democracy Reporting International à Tunis à intervenir et débattre avec l’assistance qui compte 80 personnes.

La synthèse des débats a permis de mettre l’accent sur les éléments suivants :

- Il existe 2 conceptions de la Constitution : la “courte“ et la “longue“ en fonction du niveau de détail auquel les auteurs veulent arriver dans la rédaction des différents articles.
- Les tenants de l’une et l’autre ont exposé les avantages et les inconvénients de chacune des constitutions ;
- On a également constaté que les différents projets n’étaient pas très différents quant à l’énoncé des libertés fondamentales publiques et privés, et aux garanties constitutionnelles du régime démocratique et républicain ;
- La question du rapport entre religion, identité tunisienne et constitution fut jugée comme importante tout en relevant qu’un consensus sur le texte est fort possible.

Enfin, les présents ont recommandé à Lam Echaml la mise en place d’une commission d’experts qui aura pour tâche d’harmoniser les textes des projets de constitution proches par la contenu afin d’en accentuer l’impact et d’éviter l’éparpillement des forces et des points de vue.

3^{ème} ATECC : “Université et Constitution“

Le mercredi 22 février 2012 à la cité des sciences de Tunis avec la participation de M. Chawki Gueddes secrétaire général de l’Association Tunisienne de Droit

Constitutionnel, de madame Monia Ben Jemia professeur en droit et le Président Ahmed Souab Magistrat et président de l'Union des Magistrats Administratifs.

Une première communication a défini la notion de liberté et la manière avec laquelle on peut l'inscrire dans le texte de la constitution.

Le conférencier a insisté sur la centralité de la question des libertés car c'est elle qui entraîne l'ensemble du corpus juridique. Mais les énoncer ne suffit pas, il faut les protéger.

La seconde communication intitulée "libertés académiques et constitution" s'attacha d'abord à montrer que la liberté académique est un baromètre sensible du respect des droits humains.

En Tunisie, insista la conférencière, aucun texte juridique ne consacre expressément les libertés académiques. Pour les contours de ces libertés, elle indiqua que l'on peut y intégrer la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale. Pour que les libertés soient respectées, il est essentiel que les établissements universitaires soient autonomes.

La troisième intervenant, magistrat au tribunal administratif, a abordé la question du port du niquab dans ses rapports avec la neutralité de l'espace universitaire et du service public.

4^{ème} ATECC : La nouvelle constitution tunisienne : projets des partis politiques et débat.

Le samedi 10 Mars 2012 à la cité des sciences de Tunis

Dans le cadre du quatrième atelier nous avons invité tous les partis politiques qui avaient présenté un projet de constitution ou annoncé en avoir un et ce avant les élections pendant la campagne électorale ou après les élections et donc dans le cadre du débat national autour de la nouvelle constitution ou à l'intérieur de la constituante entre les différents protagonistes (membres de la troïka-opposition-indépendants).

Les sept invités sont le PTT (parti du travail tunisien), le parti Afek tounes, le PDM (pôle démocratique moderniste), le parti islamiste de la Nahdha, le parti Etakatol, le parti el Aridha et le PDP (le parti démocratique progressiste).

Sur les sept invités cinq étaient présents dont trois étaient représentés par des élus de la constituante : Madame Lobna Jeribi pour Etakatol, Monsieur le doyen Fadhel Moussa pour le pôle et Monsieur Aymen Zouaghi pour El Aridha.

L'atelier a été organisé en deux séances une le matin et une autre l'après midi. Celle du matin a vu le passage de Madame Nawel Achour représentante du PTT et qui

insisté sur la profondeur sociale de leur projet étant donné l'influence de l'origine syndicaliste des fondateurs du parti. Monsieur Riadh Moukhar a quant à lui insisté surtout sur le caractère conciliant de son projet qui est engendré par le positionnement de son parti sur l'échiquier politique national, le doyen Fadhel Moussa qui est en même temps le président d'une des plus importantes commissions de la constituante, celle de la justice, a insisté sur les mécanismes de fonctionnement de la constituante et sa perméabilité, malgré les apparences, aux propositions de la société civile et au débat public national.

La séance de l'après midi a commencé par Monsieur le député Aymen Zouaghi et le débat a été surtout axé sur les différentes sources de l'écriture de la constitution (le rapport entre culture, religion et constitution). Madame Lobna Jeribi a essayé d'expliquer la différence entre coalition gouvernementale et écriture de la constitution en insistant sur le fait qu'être un allié de la Nahdha dans le gouvernement n'influe aucunement sur les principes laïques et démocratiques qui vont guider ses alliances au sein de la constituante.

5^{ème} ATECC : Quelle place pour une instance indépendante des élections dans la nouvelle constitution tunisienne ?

Le mercredi 18 Avril 2012 à l'hôtel Golden Tulipe El Mechtel en partenariat avec l'association française Carrefour de la République.

L'atelier a été organisé autour de trois axes principaux le premier a traité de l'enjeu de l'indépendance d'une instance pour les élections : cette première séance s'est basée sur l'intervention de monsieur Kamel Jendoubi président de l'ISIE (Instance supérieure indépendante pour les élections) de monsieur Jamel Tourir président de la commission des instances constitutionnelles de l'Assemblée Nationale Constituante et Monsieur le président Ahmed Souab magistrat administratif et président de l'Union des Magistrats Administratifs.

Le deuxième axe a insisté sur les enjeux du calendrier électoral à travers les interventions de monsieur le professeur Larbi Chouikha membre de l'ISIE de madame Florence Mordirossian membre de la mission d'observation électorale de l'union européenne en Tunisie et monsieur Hamdi Kraiem membre de l'Instance Régionale Indépendante des Elections de Tunis 1.

Le troisième axe s'est articulé autour de l'évolution du cadre législatif pour les élections à travers les interventions de messieurs Chawki Gaddes secrétaire Général de l'Association Tunisienne de Droit Constitutionnel, Ghazi Jeribi président du Haut

Comité du contrôle Administratif et Financier, Amine Halwani de l'association Mourakiboun et madame Hafidha Chekir de l'association Tunisienne des Femmes démocrates.

En outre nous avons eu le plaisir d'accueillir une délégation libyenne et une délégation européenne en plus de tous les membres de la commission des instances constitutionnelles de l'ANC.

6^{ième} ATECC : Ville, Environnement ET Patrimoine.

Le Vendredi 27 Avril 2012 à la cité des sciences de Tunis.

Cet atelier a été organisé en deux temps le matin autour des interventions des spécialistes et l'après midi consacré aux différentes associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

La séance du matin a été inaugurée par l'intervention de **Mme Assia NEFFATI**, *Députée de l'Assemblée Nationale Constituante* qui a mis l'accent sur : « *Environnement et nouvelle constitution tunisienne* ». Quant-à **Mme. Zakaria EL KHATTABI**, *Sénatrice Verte, Belgique*. Elle a abordé le sujet de l'« *Environnement dans les textes de loi : l'expérience belge* ». **Mme. Henda GAFSI**, *Présidente de l'Association Tunisienne des Urbanistes* a parlé de la « *Constitution et droit à la ville* ». **M. Mounir MAJDOUB**, *Président du Groupe Eco-constitution*, nous a instruit sur le sujet du « *Droit, environnement et principe du développement durable dans la constitution* ». **M. Zoubeir MOUHLLI**, *Architecte, Association de sauvegarde de la médina de Tunis* a axé son intervention sur « *Le droit du tunisien au patrimoine : peut-il être garanti par la constitution* ». **M. Ahmed ZAOUICHE**, *Architecte-urbaniste, consultant auprès de l'UNESCO* a développé l'approche qui considère « *Le droit aux patrimoines, condition et facteur de démocratisation* ». Enfin **Mme. Hafidha CHEKIR**, *Professeur de Droit à la Faculté des Sciences Politiques de Tunis* a insisté sur le thème « *Droit de l'environnement et constitution* ».

La séance de l'après midi a été consacrée à la présentation et aux échanges avec les associations actives dans l'environnement, la ville, l'écologie et le patrimoine : ESSOR, Club Faune et Flore Méditerranéennes, Association Mémoire de la Terre Tunisie, Association El-Amal de développement et la protection de l'environnement (GAFSA SUD), Association les collines, Association Insaf (Kef), Association Tourisme 21 (Gafsa), Association Ma ville Demain (Sousse), Association ELLE (Kasserine), Association Amis de Jebel Sammama (Sbeitla, Kasserine), Association

de Développement de la femme Rurale (Sbeitla, Kasserine), Association des Habitants Mourouj 2.

7^{ème} ATECC : « Liberté d'expression, régulation des médias »

Hôtel Mechtel Golden Tulipe 30/06/2012

Afin de rendre la participation de la société civile au processus constitutionnel plus active et plus efficiente, et souhaitant prolonger dans la sérénité les débats parfois houleux qui ont récemment mis la question des médias à l'ordre du jour, Lam Echaml souhaite que les spécialistes n'en soient plus les seuls acteurs/contributeurs. S'agissant d'un phénomène de société ayant une réelle influence sur les évolutions politiques en cours, il appartient légitimement à la société toute entière, à travers ses représentants associatifs, politiques et syndicaux, de se prononcer et de resituer le débat dans le cadre de l'intérêt général.

Quatre thématiques ont été identifiées comme centrales dans cette réflexion :

1 - La liberté de presse

- **Kamel Abidi** : président de l'instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication.
- **Tahar ben Hassine** : fondateur de la chaîne de télévision privée « Al Hiwar »
- **Kamel Sammari** : Directeur général du groupe de presse « Dar Assabah »
- **Olivia Grey** : chef de mission de « Reporters sans frontière » en Tunisie

2 – Accès à l'information, libre circulation

- **Inès Hammami** : Vice-présidente de Lam Echaml spécialiste des systèmes d'information publique
- **Thameur Mekki** : Journaliste indépendant
- **Walid Hayouni** : Universitaire et journaliste

3 - Vocation et statut des médias publics

- **Habib Belaïd** : journaliste et producteur d'émissions radiophoniques et ancien directeur général de la Radio Tunisienne.
- **Mustapha Letaïef** : juriste et professeur universitaire.
- **Ridha Najjar** : directeur général de NMC consulting.
- **Amel Chahed** : Productrice-journaliste à la télévision nationale et juriste.

4 – Ethique et déontologie

- **Riadh Ferjani** : Enseignant universitaire.

- **Abdelkrim Hizaoui** : universitaire, directeur général du centre africain de perfectionnement des journalistes et des communicateurs(CAPJC).
- **Hassen Zargouni** : directeur général de SIGMA Conseil.

B- Les caravanes d'éveil civique Aout/ Novembre 2011

Le projet avait pour but de développer le sens civique en incitant les citoyens à participer à la construction de la nouvelle démocratie en Tunisie à travers la participation aux élections du 23 octobre 2011.

Les objectifs directs de ce projet sont : la préparation des élections, le soutien à la phase de transition démocratique tunisienne, œuvrer pour la réussite de l'expérience démocratique naissante en Tunisie, développer la participation des citoyens et surtout ceux des régions marginalisées dans la réussite de la phase de transition démocratique et surtout insister sur la participation des femme et des jeunes dans cette transition à travers le vote.

La première phase qui s'est étendu sur les trois premières semaines du mois d'Aout ont été consacrées à l'indentification de l'équipe de travail et des formateurs suivie par une session de sélection des coordinateurs régionaux et de l'établissement des différents itinéraires des caravanes et ce le 20 et 21 Aout à Tunis.

Du 7 au 11 septembre une session de formation pour 40 éducateurs civiques choisis des différentes régions de la Tunisie et respectant le critère de parité homme/femme a été organisé. Cette session a été axée sur quatre modules : renforcement des capacités individuelles et des compétences de communication. Les différents systèmes électoraux dans le monde. Le système électoral tunisien. Les techniques de gestion des conflits en période électorale.

Du lundi 26 septembre 2011 au lundi 10 octobre 2011 les cinq caravanes d'éveil civique ont sillonné le pays qui fut divisé en quatre grandes régions le nord-ouest, le centre –ouest, le sud-ouest et enfin le sud-est la cinquième caravane était la caravane culturelle qui a fait la liaison entre les quatre grandes régions et a organisé une dizaine de soirées pour l'incitation au vote.

Les caravanes d'éveil civique ont permis de contacter plusieurs dizaine de milliers de citoyens dans les zones rurales les plus reculées et inscrire plusieurs milliers de citoyennes et de citoyens sur les listes électorales.

Cette action a été couverte par les différentes radios locales (les radios du Kef, Gafsa et Tataouine).

C-L'ENFANT CITOYEN

Co-organisation avec l'association les caravanes documentaires de l'atelier « l'enfant citoyen » Evénement et atelier autour du film d'animation du 20 au 26 Août 2011, à Tazarka. La production des enfants a été utilisée par les caravanes d'éveil civique pour l'incitation au vote.

« Les Caravanes Documentaires » s'installeront à Tazarka, réputée pour son salon de la Bande Dessinée, le temps d'une semaine (du 20 au 26 août 2011) pour explorer l'univers des bulles et des idées. Cette ville et son salon ont en effet inspiré à l'équipe des « Caravanes » une programmation autour du cinéma d'animation, le cousin germain de la BD. S'intéressant à une technique d'expression dont la fantaisie a parfois rencontré et servi avec beaucoup de bonheur le documentaire, les « Caravanes » souhaitent s'ouvrir à tous les genres audiovisuels susceptibles de transmettre et faire valoir la notion de citoyenneté.

- **Public cible**

Nous avons choisi, pour cette étape des « Caravanes », de nous adresser essentiellement aux enfants en leur offrant une opportunité qui leur permettra de découvrir des univers formels et des techniques nouvelles, tout en s'exerçant et même en s'exprimant dans un atelier d'initiation encadré par des spécialistes en cinéma d'animation. Le thème de l'exercice sera L'INCITATION AU VOTE. C'est donc là une occasion d'impliquer dès aujourd'hui les adultes de demain dans le processus de développement démocratique auquel nous aspirons. C'est également une manière de les sensibiliser à l'importance de leur engagement puisque les petits films produits au cours de cet atelier seront diffusés sur facebook et pourquoi pas à la télévision avant les élections du 23 octobre.

- **Objectif**

L'organisation d'un événement consacré au film d'animation dans la ville de Tazarka a pour visée de :

- Créer une synergie avec les initiatives ancrées dans la région (le festival de la BD) pour une réelle complémentarité et une plus grande efficacité et pérennité.
- Susciter une démarche participative des enfants. Les inviter à la découverte de nouveaux supports et techniques.
- Mettre leur imagination et leur créativité au service de l'engagement citoyen.
- Révéler de jeunes talents en tant que promesses de renouvellement.